

03 - 05/02/2026 SONDAGES COMPLEMENTAIRES GEOTECHNIQUES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION ET RECOMPOSITION DE PORT ARGELES ET DE SON QUARTIER (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales  Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE  N° 4
--	---	------------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : Sondages complémentaires géotechniques dans le cadre de la requalification et recomposition de port Argelès et de son quartier**

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché passé en procédure adaptée pour des " sondages complémentaires géotechniques dans le cadre de la requalification et recomposition de port Argelès et de son quartier ", il a été retenu l'entreprise "FONDASOL" (34070 MONTPELLIER), pour un montant de 45 957,00 € H.T. Le délai d'exécution des prestations est de 7 semaines.
-------------	--

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 05/02/2026.

*Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.*

*Le :*

*Certifié exact.*

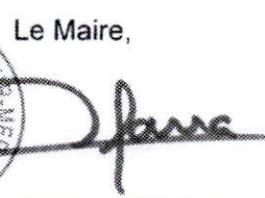
ACTE PUBLIÉ

En date du 05/02/2026

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

Le Maire,



Antoine PARRA.



REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_RI-066-216600080-20260205-DEC03\_26020